

Image not found or type unknown



Accident avec taux d alcool dans le sang

Par **helios1410**, le **16/02/2015 à 13:44**

Bonjour je souhaiterai savoir si avec un taux alcoolemie dans le sang de 0, 51, l assurance est en droit de ne pas vouloir rembourser le vehicule accidenté en sachant qu il n y a pas eu de prise de sang uniquement un test d alcoolemie en soufflant dans un ballon.